

Nantes, le 27 novembre 2018

Société SARETEC IMMOBILIER - SARIMMO

Objet Inspection de la radioprotection du 19 novembre 2018
Appareils de détection de plomb dans les peintures
Identifiant de l'inspection (à rappeler dans toute correspondance) : INSNP-NAN-2018-0721

Réf. Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants
Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29 à 31 et R. 1333-166
Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie
Courrier de relance du 17/02/2016 référencé CODEP-NAN-2016-006653

Monsieur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Bretagne et Pays de la Loire par la division de Nantes. Dans le cadre de ses attributions, la division de Nantes a procédé à une inspection de la radioprotection dans les anciens locaux occupés par la société SARETEC IMMOBILIER – SARIMMO au 11, rue du Clos du Noyer à SAINT MALO le 19 novembre 2018.

Il ressort de cette inspection que les locaux ne sont plus occupés par cette société.

Or, d'après l'inventaire national des sources radioactives tenu par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à la date du 26 novembre 2018, vous détenez toujours 3 appareils contenant des sources radioactives scellées de Cadmium-109 d'une activité nominale unitaire de 370 MBq **sans disposer de l'autorisation requise au titre du code de la santé publique.**

Numéro de formulaire	Date de visa	Numéro de visa	Activité Réelle	Numéro de Série de la source	Numéro de série de l'Appareil	Fournisseur
311387	15/06/2011	143694	6,2694	FR1193	13696	F620002
311388	29/07/2011	144931	6,6967	FR1281	NC	F620002
311382	29/07/2011	144930	6,6967	NC	NC	F620002

En effet, l'autorisation enregistrée sous le numéro T35098 et référencée CODEP-NAN-2011-023706 du 9 mai 2011 vous permettant **de détenir** et d'utiliser 11 appareils contenant des sources radioactives pour la détection de plomb dans les peintures, est échue depuis le 31 mars 2013.

Par ailleurs, suite à la cession par VERDICTIMMO (autorisation ASN T350295 du 6/11/2008), par acte sous seing privé en date du 23 mars 2010, de son fonds de commerce d'activité de diagnostics à la société SARETEC IMMOBILIER-SARIMMO, je vous demande de me tenir informé du devenir des 3 appareils suivants et des sources qu'ils contiennent :

Numéro de formulaire	Date de visa	Numéro de visa	Activité Réelle (MBq)	Numéro de Série de la source	Numéro de série de l'Appareil	Fournisseur
355472	24/07/2002	67308	0,0483	NR3524	3510	F620002
260312	10/06/2009	126491	0,5492		4222	T860265
260308	19/06/2009	126832	0,4778		12767	T140304

La société SARETEC IMMOBILIER-SARIMMO ayant été liquidée en 2014 puis clôturée en 2018, je vous demande donc de me transmettre, soit une copie des attestations de reprise des sources par le fournisseur, soit un justificatif de la vente de vos appareils à une société dûment autorisée, pour le **31 décembre 2018 au plus tard**.

Dans l'hypothèse d'une vente de vos appareils, vous nous informerez, par retour de courrier, des coordonnées de l'acheteur et déclarerez à l'IRSN ces mouvements de sources.

A défaut, je dresserai procès-verbal pour ce délit, lequel, conformément à l'article L.1337-5 du code de la santé publique, est punissable d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 Euros pour le fait d'exercer une activité (détention) mentionnée à l'article L.1333-1 sans être titulaire de l'autorisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus vigilante.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,

Signé :

Pierre SIEFRIDT

